COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'Aillantais en Bourgogne

RAPPORT ANNUEL 2023

du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne - *Service environnement*
9 rue des Perrières - Aillant-sur-Tholon 89110 MONTHOLON
03 86 63 38 57 - environnement@ccaillantais.fr

GLOSSAIRE

AV : apport volontaire

CCAB : Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne

DDS : déchets diffus spécifiques : déchets dangereux de la déchèterie (ex : peinture, batterie...)

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques : tous les déchets fonctionnant avec une prise électrique ou une pile/batterie

DMA : déchets ménagers et assimilés

DNR : déchets non recyclables = encombrants

ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux

OMR : ordures ménagères résiduelles

PAP : porte à porte

CSR : combustibles solides de récupération

SOMMAIRE :

A. Les indicateurs techniques : 1
1 Le territoire desservi : 1
1.1 Le périmètre : 1
1.2 L'organisation : 1
2 La prévention des déchets : 2
2.1 Indice de prévention des déchets par rapport à 2010 : 2
2.2 Préambule à la prévention des déchets : 2
2.3 Principales actions menées en 2023 : 3
3 La collecte : 4
3.1 Population desservie : 4
3.2 La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en porte à porte : 4
3.2.1 L'organisation : 4
3.2.2 Les quantités collectées : 5
3.3 La collecte sélective des déchets recyclables : 6
3.3.1 L'organisation : 6
3.3.2 Les quantités collectées de corps creux et corps plats : 6
3.3.3 Les quantités collectées dans les containers à verre : 7
3.4 La collecte en déchèterie : 7
3.4.1 La déchèterie de Guerchy : 7
3.4.2 Les déchèteries de Toucy et de Pourrain : 9
3.4.3 La déchèterie de Charny : 9
3.4.4 Le bilan des tonnages collectés : 10
3.5 Comparaison des tonnages collectés : 13
4 Le traitement : 13
4.1 La localisation des unités de traitement : 13
4.1.1 Les ordures ménagères résiduelles : 13
4.1.2 Les déchets recyclables : 13
4.1.3 Les déchets issus de la déchèterie de Guerchy : 15
4.2 Le bilan quantitatif des tonnages traités : 16
5 La redevance incitative : 18
5.1 Le nombre de bacs mis en place : 18
5.2 La grille tarifaire 2023 : 18
5.3 Évolution du montant de la redevance incitative : 19
B. Les indicateurs financiers : 19
1 Les modalités d'exploitation du service collecte et traitement : 19
2 Le bilan annuel des coûts : 19
2.1 Les principales dépenses et recettes du service : 19
2.2 Calcul des différents coûts : 20
2.3 Comparaison avec les années précédentes : 21
2.4 Comparaison avec le coût de référence national (référence année 2020) : 21
C. La communication : 21
1 La communication grand public : 21
2 La communication auprès des scolaires : 21

A. Les indicateurs techniques :

1 *Le territoire desservi :*

1.1 Le périmètre :

La Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne (CCAB) regroupe 13 communes en 2023, à savoir :

- ✓ Chassy
- ✓ Fleury-la-Vallée
- ✓ La Ferté-Loupière
- ✓ Les Ormes
- ✓ Le Val d'Ocre
- ✓ Merry-la-Vallée
- ✓ Montholon
- ✓ Poilly-sur-Tholon
- ✓ Saint-Maurice-le-Vieil
- ✓ Saint-Maurice-Thizouaille
- ✓ Senan
- ✓ Sommecaise
- ✓ Valravillon

Carte : Territoire de la CCAB

1.2 L'organisation :

La CCAB exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

L'année 2012 est la première année de facturation de la redevance incitative.

Depuis le deuxième trimestre 2017 :
La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en porte à porte, une fois tous les 15 jours.
La collecte des déchets recyclables (hors verre) est effectuée en porte à porte, une fois tous les 15 jours.
La collecte du verre est effectuée en apport volontaire par le prestataire environ une fois toutes les trois semaines.

2 *La prévention des déchets :*

2.1 Indice de prévention des déchets par rapport à 2010 :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'indice de réduction des déchets du territoire (base 100 – année 2010 – ratio kg/hab).

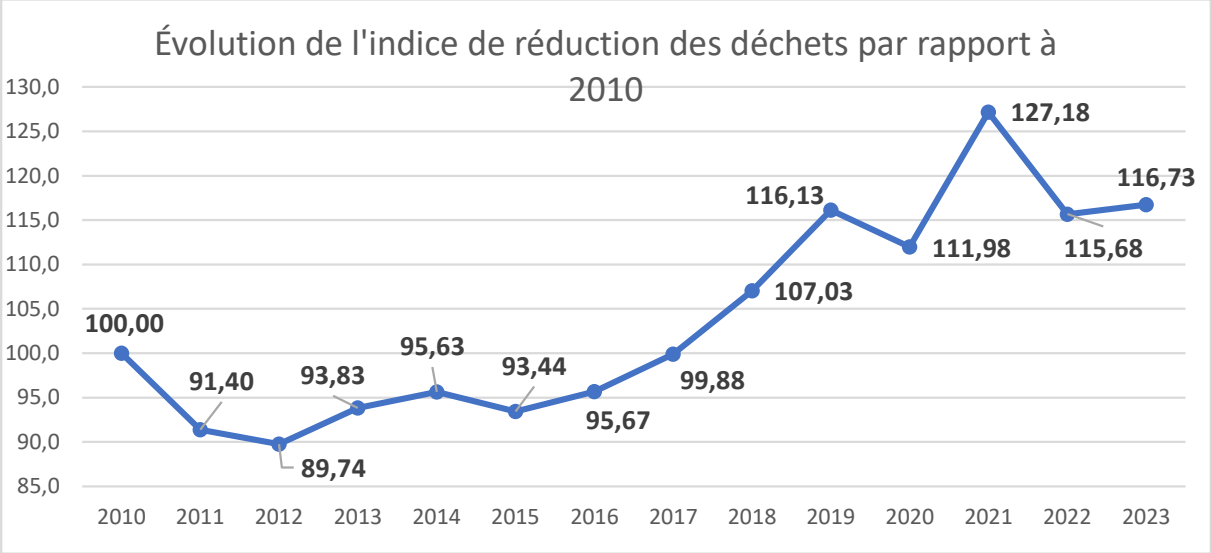

Il est constaté l'impact de la mise en place de la redevance incitative sur la réduction de la production de déchets en 2012. Depuis cette mise en place, après une période de stagnation, la production des déchets ménagers est repartie à la hausse ces dernières années.
Cette augmentation est due à l'augmentation des déchets des déchèteries : + 84,5 % entre 2010 et 2019, avec notamment une augmentation des végétaux (+ 122 % entre 2010 et 2019) et des gravats (+ 85,5 % entre 2010 et 2019). L'année 2020 est marquée par une diminution de cet indice provoquée par la baisse du tonnage des gravats et des végétaux. Cette diminution de tonnage est la conséquence de la fermeture des déchèteries pendant la période COVID et l'arrêt des chantiers. Après une année 2021 marquée par une forte augmentation de cet indice de réduction des déchets, celui-ci est à la baisse pour l'année 2022. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette diminution : crise énergétique avec une diminution du pouvoir d'achat des ménages, ainsi qu'une année présentant une pluviométrie inférieure à 2021, expliquant la diminution du tonnage des déchets verts. L'indice de réduction des déchets est à la hausse pour l'année 2023 dû, essentiellement à l'augmentation du tonnage des déchets verts. Cette augmentation des tonnages est liée à une plus forte pluviométrie en 2023 qu'en 2022.

2.2 Préambule à la prévention des déchets :

Créé il y a plus de 20 ans, le Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY) était au départ un syndicat exclusivement « d'étude ». De ce fait, le SDCY s'est initialement consacré à l'analyse de solutions pour le traitement des déchets résiduels, afin d'anticiper la pénurie annoncée en capacités de traitement sur le territoire du Centre Yonne.

En 2008, le syndicat s'est donné pour mission de proposer une solution publique aux collectivités et entreprises du Centre Yonne, avec la création d'un pôle de gestion multi filières des déchets ménagers

et assimilés et des déchets industriels banals. Malgré les efforts de concertation, ces travaux n'ont pas abouti.

En 2010, le SDCY opère un revirement stratégique et décide de mener une politique de réduction des quantités de déchets à l'échelle de son territoire. Par la suite, plusieurs programmes de prévention se sont succédés.
Pour aller plus loin dans cette démarche de prévention des déchets, les élus des collectivités du SDCY ont conclu un nouveau conventionnement avec l'ADEME : un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) ayant une approche plus globale dans la préservation des ressources. Si le CODEC reste une démarche volontaire, les collectivités à compétence collecte disposent d'un autre outil de programmation territoriale axé sur la réduction des déchets : le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Il s'agit d'un document réglementaire et obligatoire, élaboré pour six ans.

En 2018, les huit intercommunalités du Centre Yonne (CA de l'Auxerrois, CC de l'Agglomération Migennoise, CC de l'Aillantais, CC Chablis Villages et Terroirs, CC du Gâtinais en Bourgogne, CC du Jovinien, CC Serein et Armance, CC de la Vanne et du Pays d'Othe) ont décidé de confier la rédaction et le dépôt d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés unique sur la période 2019-2024 au SDCY.

Les leviers d'actions restent communs et cohérents avec la politique de prévention menée depuis 2010, mais les objectifs et les moyens sont choisis par les collectivités en pleine autonomie en fonction des contraintes et des spécificités locales.

2.3 Principales actions menées en 2023 :

La Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne a continué en 2023 ses actions habituelles en faveur de la prévention des déchets : distribution de STOP PUB, mise à disposition de composteurs, articles sur la prévention des déchets.

<u>Bilan des principales actions 2023</u> :

* **Animation IME Guerchy** :

Intervention sur le thème « Tous Eco-citoyens » pour une classe de l'IME.

* **Suivi des sites de compostage collectif :**

Le SDCY a assuré le suivi des deux sites de compostage collectif installés sur le territoire de la CCAB : au Centre de Loisirs du Ravillon à Guerchy et à l'IME Les Claires Années à Guerchy.

* **Défi commune Zéro Biodéchet :**

La commune de Valravillon s'est engagée dans le défi Zéro Biodéchet dans sa commune. Ce défi a pour objectif une réduction de la production des biodéchets dans la commune en mobilisant des publics différents : grand public, agents communaux, scolaires. Le projet sera conduit majoritairement sur 2024.

* **Installation de site de compostage collectif :**

En 2023, plusieurs structures ont demandé l'installation de composteurs collectifs : les écoles de Valravillon, de les Ormes et du collège d'Aillant-sur-Tholon. L'installation effective se déroulera sur l'année 2024.

3 La collecte :

3.1 Population desservie :

Communes	Communes déléguées	Nombre d'habitants (population totale INSEE 2023)
CHASSY		476
FLEURY-LA-VALLÉE		1 112
LA FERTE-LOUPIERE		535
LES ORMES		341
LE VAL D'OCRE	SAINT AUBIN CHÂTEAU NEUF	562
	SAINT MARTIN SUR OCRE	
MERRY-LA-VALLÉE		376
MONTHOLON	AILLANT-SUR-THOLON	2 901
	CHAMPVALLON	
	VILLIERS-SUR-THOLON	
	VOLGRE	
POILLY-SUR-THOLON		697
SAINT-MAURICE-LE-VIEIL		380
SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE		255
SENAN		699
SOMMECAISE		378
VALRAVILLON	GUERCHY	1 803
	LADUZ	
	NEUILLY	
	VILLEMER	
TOTAL		10 515

3.2 La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en porte à porte :

3.2.1 L'organisation :

Le service de collecte est assuré par un prestataire privé : la société COVED/PAPREC. La fréquence de collecte des ordures ménagères est d'une fois tous les 15 jours. Afin d'assurer le service, une benne est affectée à la collecte.
En cas de nécessité, une benne à ordures ménagères de secours est présente sur le site de Volgré, route de Montargis.

	Semaine impaire	Semaine paire
Lundi	Chassy Les Ormes Villiers-sur-Tholon	La Ferté-Loupière Sommecaise
Mardi	Merry-la-Vallée Le Val d'Ocre Saint-Maurice-le-Vieil	Champvallon Poilly-sur-Tholon Saint-Maurice-Thizouaille
Mercredi	Guerchy Neuilly Villemer	Fleury-la-Vallée Laduz
Jeudi	Volgré Senan	Aillant-sur-Tholon

Planning de collecte en cours

3.2.2 Les quantités collectées :

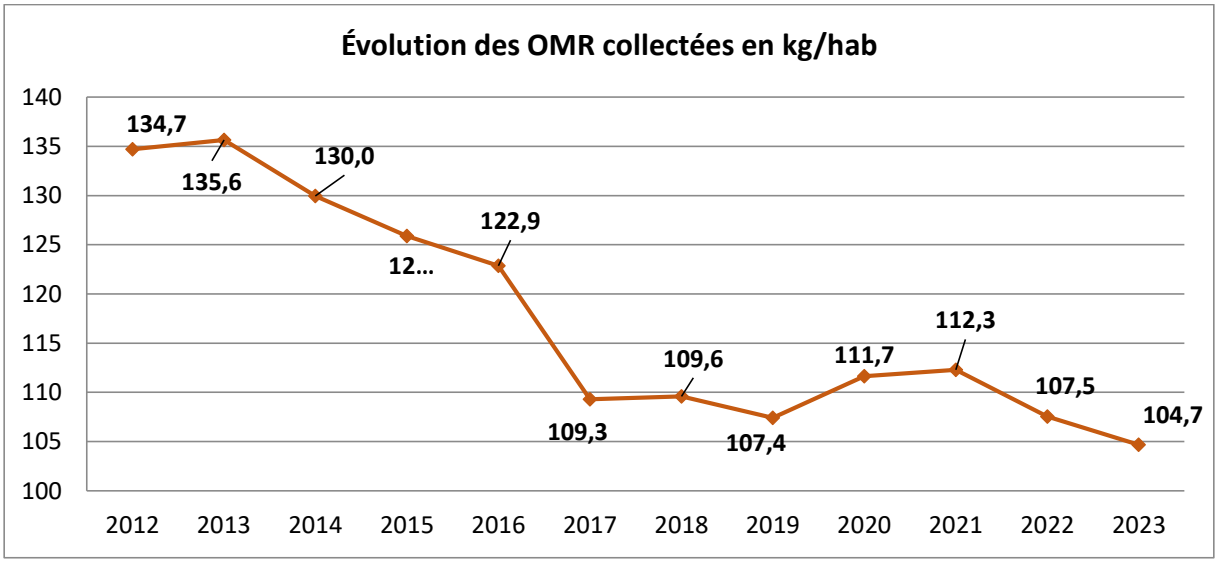

La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles en 2023 est de 104,7 kg/hab. Elle a diminué de 3,4% par rapport à 2022. Nous pouvons expliquer cette diminution par la crise énergétique et par la baisse du pouvoir d'achat des ménages. Le tonnage des ordures ménagères résiduelles a diminué de 22 % entre 2012 et 2023, il est relativement stable depuis 2017.

Regard sur la saisonnalité des quantités collectées : évolution des tonnages mensuels en 2023

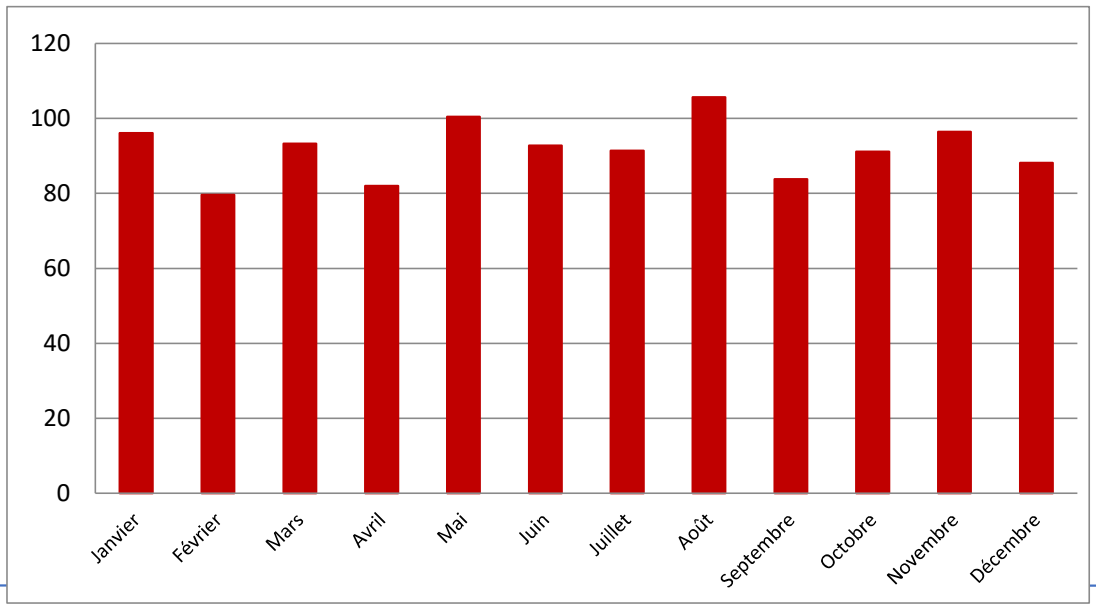

Aucun impact significatif des saisons n'est observé sur la production des ordures ménagères résiduelles sur le territoire de la communauté de communes.

3.3 La collecte sélective des déchets recyclables :

3.3.1 L'organisation :

Le service de collecte est assuré par un prestataire privé : la société COVED/PAPREC. La fréquence de collecte des déchets recyclables (hors verre) est d'une fois tous les 15 jours, le verre reste lui collecté en apport volontaire une fois toutes les trois semaines environ.

	Semaine impaire	Semaine paire
Lundi	Chassy Les Ormes Villiers-sur-Tholon	La Ferté-Loupière Sommecaise
Mardi	Merry-la-Vallée Le Val d'Ocre Saint-Maurice-le-Vieil	Champvallon Poilly-sur-Tholon Saint-Maurice-Thizouaille
Mercredi	Guerchy Neuilly Villemer	Fleury-la-Vallée Laduz
Jeudi	Volgré Senan	Aillant-sur-Tholon

Planning de collecte en cours

3.3.2 Les quantités collectées de corps creux et corps plats :

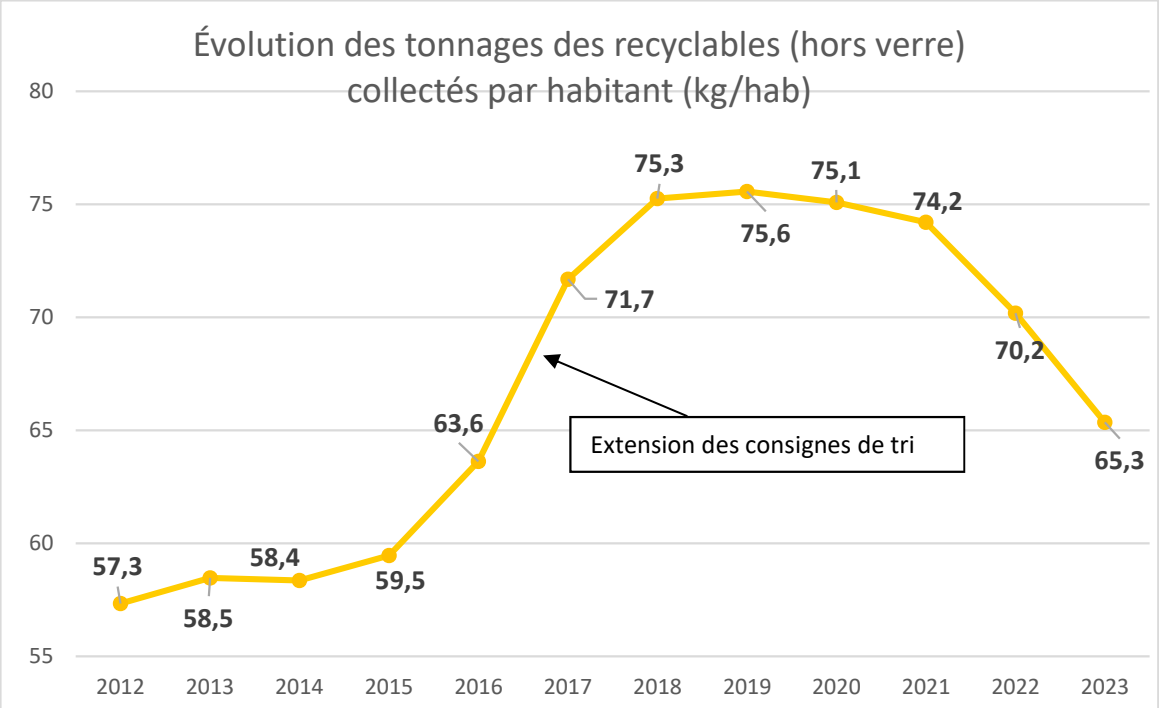

Le tonnage de collecte des déchets recyclables (hors verre) a augmenté de 14 % de 2012 à 2023, suite à la mise en place de la collecte en porte à porte et de l'extension des consignes de tri avec une

diminution de 8% entre 2012 et 2023. Cette diminution peut s'expliquer par la crise énergétique, par la baisse du pouvoir d'achat des ménages ainsi que par la diminution des journaux/magazines. Cette diminution confirmée depuis deux années, pourrait trouver une explication dans le changement de comportement des usagers et une modification des pratiques d'achats. La collecte des déchets recyclables (hors verre) représente 65,3 kg/hab pour l'année 2023.

3.3.3 Les quantités collectées dans les containers à verre :

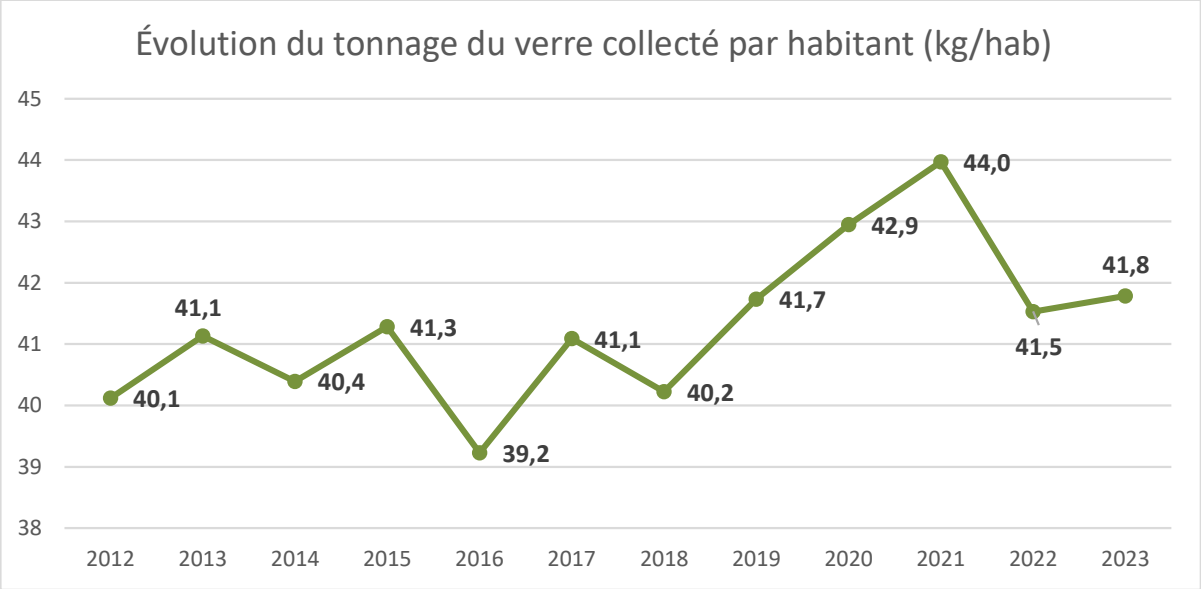

Le tonnage du verre est stable entre 2012 et 2023, avec une stabilité entre 2022 et 2023. La collecte du verre représente 41,8 kg/hab pour l'année 2023.

3.4 La collecte en déchèterie :

Depuis le 1er janvier 2009, les habitants des communes de Merry-la-Vallée, Le Val d'Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil et de Saint-Maurice-Thizouaille ont accès aux déchèteries de Toucy et Pourrain. De la même manière, les habitants de Sommecaise et de la Ferté-Loupière ont accès à la déchèterie de Charny.

La gestion des déchèteries a été reprise par la Communauté de Communes de Puisaye Forterre. Une nouvelle convention pour l'accès aux déchèteries de la Communauté de Communes Puisaye Forterre pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 a été signée le 18 décembre 2018.

3.4.1 La déchèterie de Guerchy :

La déchèterie intercommunale de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne est située sur la commune de Valravillon au lieu-dit « digne chien » sur la RD 14.

Des travaux d'agrandissement et de mises aux normes ont eu lieu sur notre site de la déchèterie en 2016/2017. Les travaux se sont terminés en juillet 2017.

Les travaux d'agrandissement et d'optimisation avaient pour objectifs :

- d'apporter des adaptations aux installations existantes afin d'améliorer l'ensemble du fonctionnement de la déchèterie et de permettre la mise en place des nouvelles filières de valorisation (bois, pneu, mobilier…),
- de permettre la mise en conformité réglementaire du site par l'ajout de dispositifs antichute devant les bennes,
- de veiller à la sécurité des biens, des personnes et des matériaux dans l'enceinte de la déchèterie (protection contre le vol et les dégradations) : mise en place d'un système de vidéosurveillance et d'une clôture active,
- de différencier les voies d'accès des usagers et des prestataires en charges de la collecte des bennes,
- d'adapter et de développer la signalétique des accès et des bennes.

La déchèterie d'une superficie de 4 547 m^2 comprend les éléments suivants :

- 8 emplacements de bennes à quai + 1 emplacement hors quai,
- un container pour les pneumatiques,
- des bornes de collecte pour : le verre, le textile et les huiles minérales,
- une plateforme de 650 m^2 pour le stockage et broyage des déchets verts,
- un local pour les gardiens,
- un local de stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques,
- un local pour la ressourcerie,
- un local pour les déchets diffus spécifiques des ménages.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

	Déchèterie de Guerchy Route départementale 14 - lieu-dit Digne Chien Guerchy – 89113 VALRAVILLON
Période estivale : Du 1er avril au 30 septembre	Lundi et vendredi : 13h30-18h00 Mercredi et samedi : 9h00-12h30 et 13h30-18h00
Période hivernale : Du 1er octobre au 31 mars	Lundi et vendredi : 13h30-17h00 Mercredi et samedi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :

3.4.2 Les déchèteries de Toucy et de Pourrain :

Les horaires d'accès sont les suivants :

	Déchèterie de TOUCY Zone d'activités Les « Hâtes du Vernoy » Tél. 06 87 13 00 21	Déchèterie de POURRAIN Lieu-dit « Les Champs Blancs » Tél : 03 86 41 02 94
Période estivale : Du 1er avril au 31 octobre	Lundi, Jeudi et Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00 Mercredi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi : 9h00-12h00	Mardi, Jeudi, Vendredi : 14h00-17h00 Mercredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Période hivernale : Du 1er novembre au 31 mars	Lundi et Mercredi : 14h00-17h00 Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00	Mardi et Vendredi 14h00-17h00 Mercredi 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :

3.4.3 La déchèterie de Charny :

Les horaires d'accès sont les suivants :

	Déchèterie de Charny Zone Artisanale Sud Tél : 03.86.63.69.76
Période estivale : Du 1er avril au 31 octobre	Lundi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi : 9h00-12h00 Mercredi, Jeudi, Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Période hivernale : Du 1er novembre au 31 mars	Lundi, Mercredi et Jeudi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :

3.4.4 Le bilan des tonnages collectés :

En 2015, un nouvel éco-organisme a été mis en place : ECODDS. Cet éco-organisme prend en charge certains déchets diffus spécifiques (DDS). Dorénavant deux filières interviennent pour les déchets dangereux : les déchets diffus spécifiques ECODDS et hors ECODDS.

Depuis juillet 2017, une benne Eco-mobilier a été mise en place sur la déchèterie de Guerchy

Les quantités collectées sur la déchèterie de Guerchy (en tonnes) :

BILAN 2023 : déchèterie de Guerchy		2023	% du poids
Ferraille		125,28	4,24%
Cartons		61,52	2,08%
Végétaux	Benne	234,19	7,93%
	Plateforme	676,46	22,92%
DNR[1]		556,38	18,85%
Bois		250,98	8,50%
Gravats		667,56	22,61%
Mobilier		182,02	6,17%
DDS[2] HORS ECO DDS		24,57	0,83%
DDS ECODDS		18,30	0,62%
DEEE[3] + lampes et néons		94,14	3,19%
Pneus ALIAPUR		16,561	0,56%
Pneus non ALIAPUR		0	0,00%
Piles		0,82	0,03%
Textiles[4]		37,50	1,27%
Batteries		2,60	0,06%
Huiles de vidange		3,24	0,11%
Huiles végétales		0,50	0%
TOTAL		2 952,62	100,00%

[1]DNR : déchets non recyclables = encombrants

[2]DDS : déchets diffus spécifiques : déchets dangereux de la déchèterie (ex : peintures, acides, bases, produits phytosanitaires...)

[3]DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques : tous les déchets fonctionnant avec une prise électrique ou une pile/batterie.

[4]le tonnage correspond au tonnage collecté en déchèterie et via les bornes situées sur le territoire Aillantais.

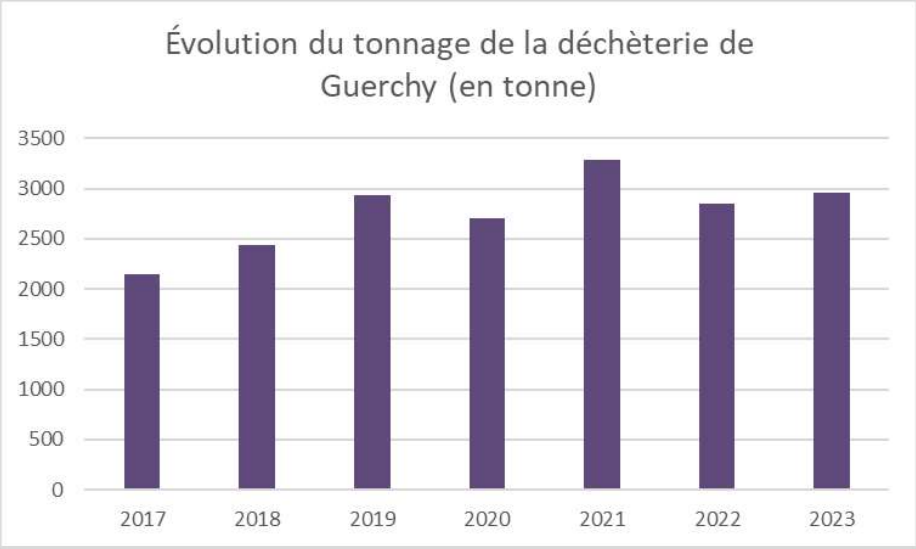

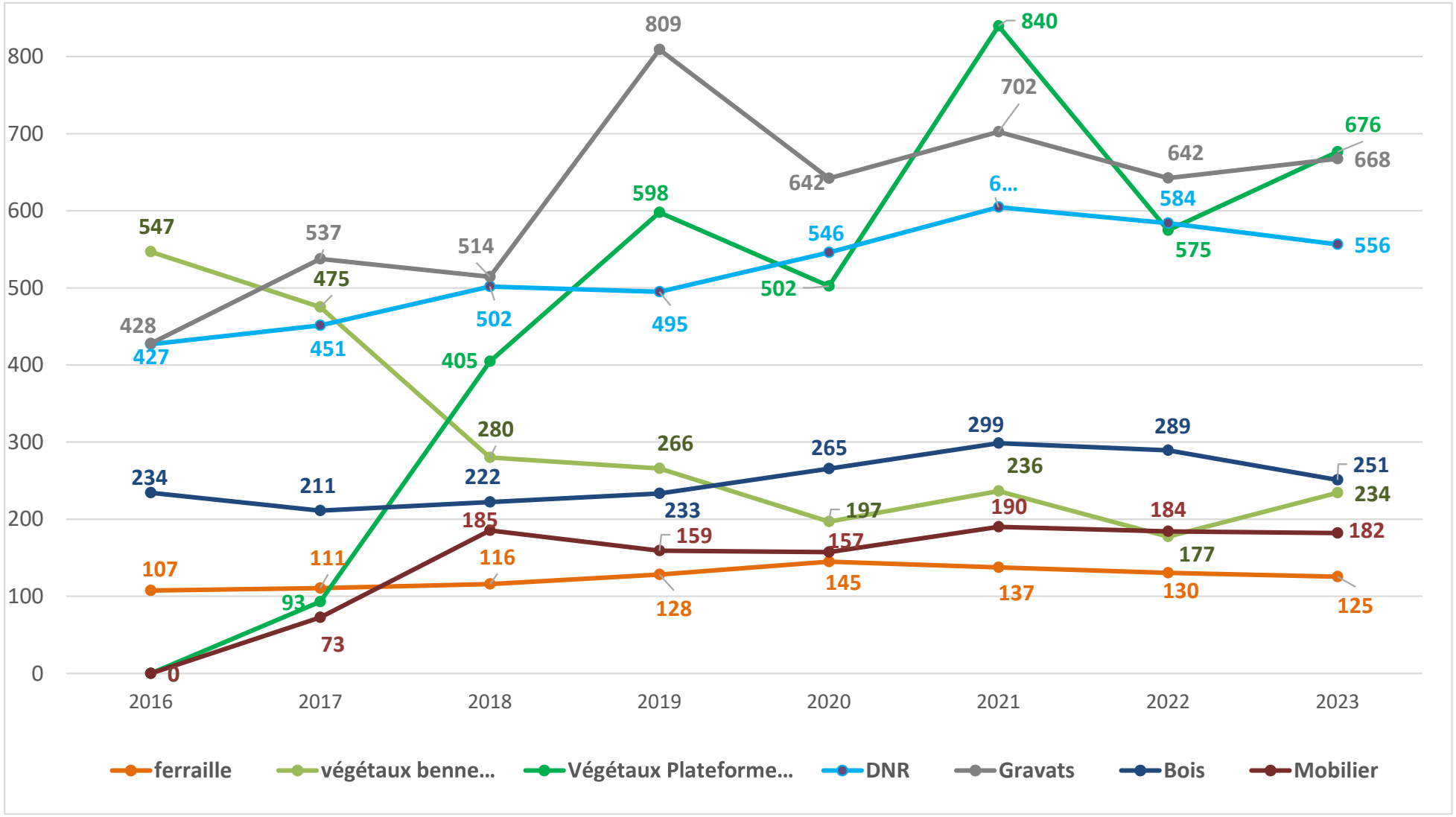

L'examen des tonnages collectés en déchèterie met en lumière les faits suivants :

En 2023, les quantités apportées à la déchèterie de Guerchy ont augmenté de 3,51% par rapport à 2022. Il est noté plusieurs variables :

- Une diminution significative du bois collecté (-13,25%), et du carton (-7,96%),
- Une légère diminution des DNR (-4.72%), de la ferraille (-3.9%),
- Une augmentation importante des déchets verts collectés en benne (+32,06%) et sur la plateforme de broyage (+17.71%).

Les quantités collectées sur les déchèteries de Toucy et de Pourrain pour les communes de Merry-la-Vallée, Le Val d'Ocre, Saint-Maurice-Thizouaille, Saint-Maurice-le-Vieil :

Tonnage pour l'Aillantais sur les déchèteries du Toucy et de Pourrain*	
Bilan 2023	Quantité en tonnes
Ferraille	26,64
DNR[1]	90,70
Bois	52,05
Mobilier	38,83
Déchets Verts	94,98
Cartons	15,40
Gravats	117,11
DDS[2] HORS ECO	3,71
DDS[2] ECO	3,04
DEEE[3]+lampes et néons	20,21
Placo	11,71
Piles	0,15
Pneumatiques	3,65
Textiles	2,83
Batteries	0,44
Huiles végétales	0,12
Huiles de vidange	1,28
TOTAL	**482,85**

*calcul des tonnages au prorata du nombre d'habitants ayant accès aux déchèteries (tonnage des flux x nombre d'habitants CCAB ayant accès aux déchèteries) / (population totale ayant accès aux déchèteries)

Les quantités collectées sur la déchèterie de Charny pour les communes de la Ferté-Loupière et Sommecaise :

Tonnage pour l'Aillantais sur la déchèterie de Charny*	
Bilan 2023	Quantité en tonnes
Ferraille	21,42
DNR[1]	72,83
Bois	30,12
Mobilier	32,85
Déchets Verts	64,83
Cartons	13,55
Gravats	69,35
DDS[2] HORS ECO	2,67
DDS[2] ECO	2,63
DEEE[3]+lampes et néons	15,77
Placo	11,76
Piles	0,14
Pneumatiques	1,59
Textiles	3,08
Batteries	0,27
Huiles végétales	0,14
Huiles de vidange	0,66
TOTAL	**343,66**

*calcul des tonnages au prorata du nombre d'habitants ayant accès à la déchèterie (tonnage des flux x nombre d'habitants CCAB ayant accès aux déchèteries) / (population totale ayant accès à la déchèterie)

[1]DNR : déchets non recyclables = encombrants

[2]DDS : déchets diffus spécifiques : déchets dangereux de la déchèterie (ex : peintures, acides, bases...)

[3]DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques : tous les déchets fonctionnant avec une prise électrique ou une pile/batterie.

3.5 Comparaison des tonnages collectés :

Ci-dessous la comparaison des tonnages de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne avec les autres collectivités du département de l' Yonne :

	Tonnages CCAB 2023	Département de l'Yonne
	en kg/hab	en kg/hab
OMR	104,7	153
Recyclables (hors verre)	65,3	74
Verre	41,8	35
Déchèterie (hors gravats)	278,2	275
Déchets ménagers et assimilés DMA (hors gravats)	490	537

*dernières données ADEME 2021

Ces chiffres illustrent les bonnes performances de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne concernant les performances de collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et du verre et souligne les progrès à effectuer en ce qui concerne les déchets collectés en déchèterie.

4 Le traitement :

4.1 La localisation des unités de traitement :

4.1.1 Les ordures ménagères résiduelles :

Les ordures ménagères résiduelles de la CCAB, collectées en porte à porte, sont traitées à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Duchy à Saint-Florentin gérée par la société COVED/PAPREC.

4.1.2 Les déchets recyclables :

Les déchets recyclables (hors verre), collectés en porte à porte, sont envoyés au centre de tri COVED/PAPREC à Ormoy pour être triés par matériaux, ces matériaux sont ensuite envoyés aux filières de recyclage appropriées. Le verre est déposé sur le centre de tri de PAPREC puis acheminé au centre de recyclage.

Matériaux	Filière	Société
Plastique	Recyclage	COVED
Aluminium		COVED
Acier		COVED
Carton		COVED
Papier		Norske Skog Golbey
Verre		Verallia

Il est à rappeler que les **tonnes collectées ≠ tonnes recyclées.**

En effet, les tonnages recyclés sont les emballages reçus par les recycleurs, c'est-à-dire les tonnages collectés déduction faite des erreurs de tri, des stocks non expédiés et d'une freinte due au tri.

Répartition des tonnes recyclées :

	Tonnes recyclées 2021	Tonnes recyclées 2022	Tonnes recyclées 2023	Performance CCAB 2021 kg/hab	Performance CCAB 2022 kg/hab	Performance CCAB 2023 kg/hab	GISEMENT
Acier	33,00	39,00	21,00	3,11	3,68	2,00	3,5
Aluminium	1,00	1,80	3,00	0,09	0,17	0,29	1,2
Bouteilles plastiques et pots et barquettes incolores	52,76	48,78	65,44	4,96	4,60	6,22	17,3
Bouteilles plastiques et pots et barquettes colorées	11	5	8,02	1,04	0,47	0,76	
Pots et barquettes PEHD, PP PS	45,14	25	22,14	4,25	2,36	2,11	
Films plastiques	30,02	22,86	5	2,82	2,16	0,48	
Cartonnettes 5.02 ou 1.02	214,92	296,03	238,01	20,22	27,94	22,64	15,3
Briques alimentaires	11	8	7	1,04	0,76	0,67	1,2
Journaux	168,4	134	86,9	15,85	12,65	8,26	
Verre	485,75	477,83	468,33	45,71	45,10	44,54	35,3

		Moyenne des refus de tri	
2016	2012	6,87 %	
	2013	9,43 %	
	2014	9,00 %	
	2015	9,04 %	
	Avant extension consigne de tri (01/01 au 15/06)	10,03 %	
	Après extension consigne (15/06 au 31/12)	Refus « plastiques »	Refus « ultimes »
		1,77 %	7,71 %
	2017	3,27 %	9,33 %
	2018	2,59 %	13,42 %
	2019	2,97 %	13,03 %
	2020	3,73 %	16,81 %
	2021	3,81 %	16,43 %
	2022	3,80 %	15,90 %
	2023	4,17 %	17,45 %

Le tableau ci-dessus présente le taux d'erreurs de tri par rapport au tonnage global collecté, qui est en net augmentation depuis 2020.

Le pourcentage des refus « plastiques » correspond aux nouvelles résines plastiques collectées conformément à l'extension des consignes de tri mais non recyclables actuellement.

Le pourcentage de refus « ultimes » correspond aux autres refus. Il est retrouvé ici par exemple : du textile, du verre, des emballages contenant des restes alimentaires, des objets (jouets, tube PVC, pèse-personne, vaisselle en porcelaine, abat-jour...), des déchets verts. L'année 2020 a été marquée par une augmentation assez nette des refus de tri, et en 2021 et 2022 une légère amélioration du taux de refus est relevée. Le taux de refus est de nouveau en augmentation cette année.

4.1.3 Les déchets issus de la déchèterie de Guerchy :

Déchèterie	Type de traitement	Société	Lieu de traitement
Ferraille	Recyclage	Shamrock	Joigny (89)
Carton	Recyclage	Sorepar	Ormoy (89)
Végétaux tontes	Méthanisation	GAEC du Val de Maury	La Ferté-Loupière (89)
Végétaux branchages	Broyage/Compostage	BIDV	Joigny (89)
Encombrants	Enfouissement	Coved	Saint-Florentin (89)
Gravats	Remblai	Coved	Saint-Florentin (89)
DDS	Incinération	CMS High-Tech	Luigny (28)

4.2 Le bilan quantitatif des tonnages traités :

(Les tonnages de la déchèterie comprennent ceux des déchèteries de Guerchy, du Toucycois et de Charny (PAP : Porte à Porte ; AV : Apport Volontaire)

Déchets	Mode de collecte	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Tonnages 2023
OMR	PAP	1 193,22	1 139,21	1 100,56
Recyclables	PAP	788,56	743,46	687,13
Verre	AV	467,28	439,98	439,38
Ferraille	Déchèterie	195,54	180,16	173,34
Cartons	Déchèterie	96,58	97,14	90,47
Végétaux	Benne	375,51	322,14	394,00
	Plateforme broyage	839,65	574,70	676,46
Encombrants	Déchèterie	800,83	753,67	719,91
Bois	Déchèterie	386,66	366,47	333,15
Mobilier	Déchèterie	256,89	252,21	253,70
Gravats	Déchèterie	926,45	843,55	854,02
Placo	Déchèterie	16,86	18,93	23,47
DDS hors ECODDS	Déchèterie	27,71	29,55	30,95
DDS ECODDS	Déchèterie	25,00	24,43	23,97
D3E	Déchèterie	137,28	126,51	130,12
Pneumatiques	Déchèterie	21,00	25,13	21,80
Textiles	Déchèterie + AV	46,32	42,41	43,41
Huiles minérales	Déchèterie	6,05	9,90	5,18
Huiles végétales	Déchèterie	0,29	0,85	0,87
Batteries	Déchèterie	4,32	4,14	3,31
Piles	Déchèterie	1,24	1,29	1,01
TOTAL		6 613,24	5 995,81	6 006,20

Le taux de valorisation de nos déchets est de 64.6 % (hors gravats).

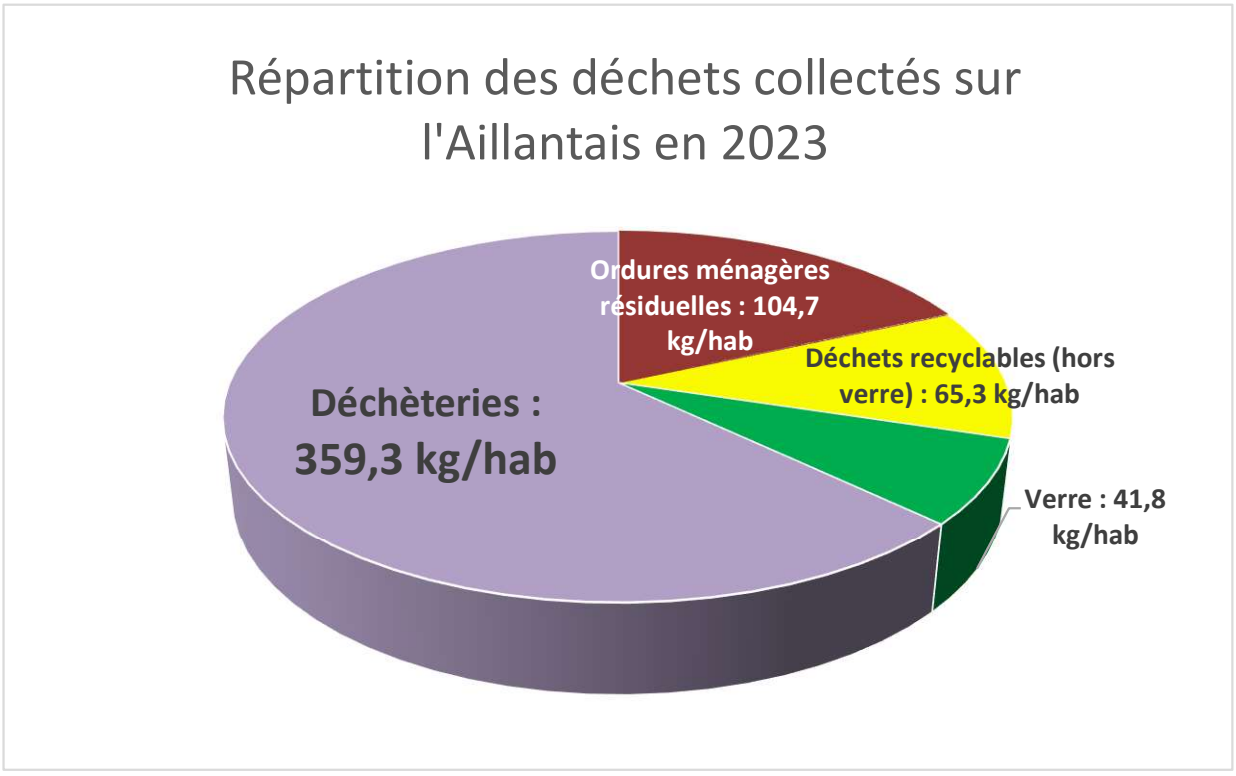

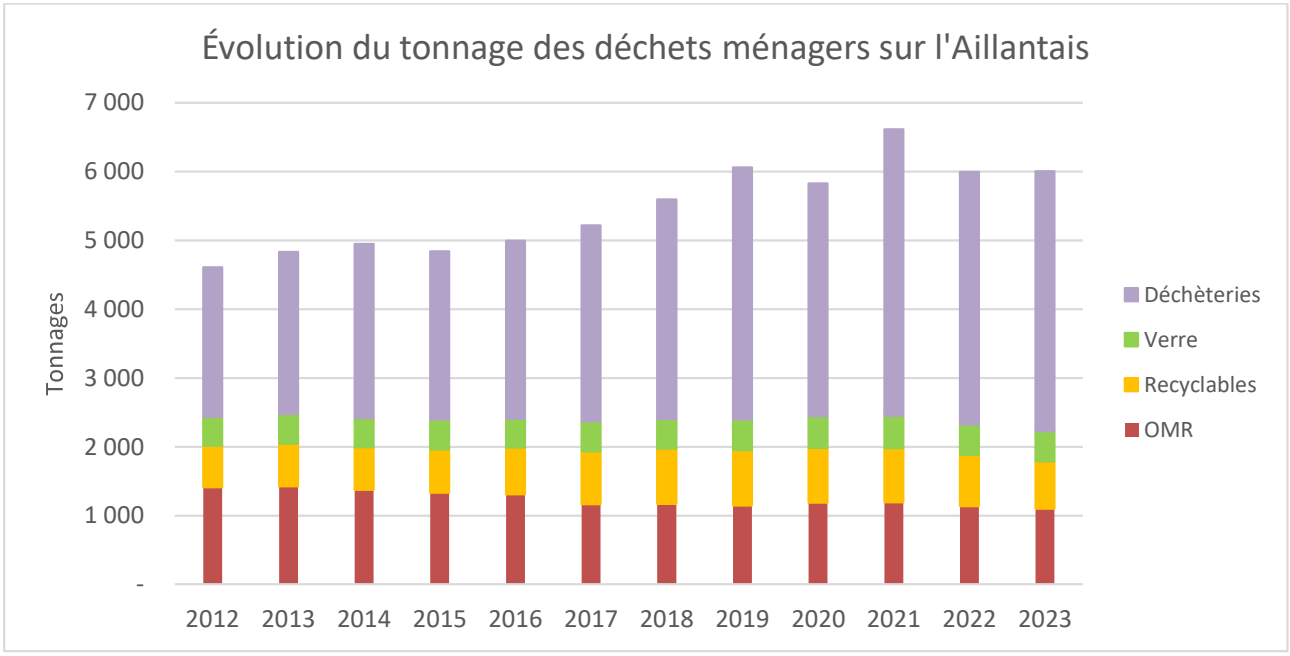

5 *La redevance incitative :*

5.1 Le nombre de bacs mis en place :

Nombre de bacs OMR en 2023 :

Volume du bac	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	500 L	770 L	**TOTAL**
Nombre de bacs	1299	2207	778	757	109	22	41	5213

Nombre de bacs recyclables en 2023 :

Volume du bac	120 L	180 L	240 L	360 L	500 L	770 L	**TOTAL**
Nombre de bacs	1316	967	619	395	15	66	3378

Dotation en sacs : 280 foyers sont dotés en sacs

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de bacs OMR	5 061	5 131	5 148	5 192	5 202	5190	5213
Nombre de foyers dotés en sacs	266	265	272	289	275	283	280
Nombre de bacs Recyclables	2 909	3 028	3 075	3 165	3 244	3307	3378

L'augmentation du nombre de bacs des recyclables mis place est cette année encore constatée ; en partie expliquée par une adaptation des bacs due à l'extension des consignes de tri et par l'augmentation des changements des anciens bacs cassés. Une baisse légère des bacs OMR en place est observée, cette diminution peut s'expliquer par la diminution du nombre d'habitants.

5.2 La grille tarifaire 2023 :

La grille tarifaire de la redevance incitative a fait l'objet d'une refonte en 2023, la part abonnement et foyer ont notamment été regroupées

Volume du bac	Part fixe	Part à la levée	TOTAL avec 12 levées du bac OMR, 26 levées du bac recyclable et accès en déchèterie
80	128,63 €	3,10 €	165,83 €
120	148,27 €	3,72 €	192,91 €
180	177,75 €	4,46 €	231,32 €
240	207,29 €	5,36 €	271,58 €
360	266,16 €	6,43 €	343,30 €
500	329,20 €	14,12 €	498,60 €
770	458,87 €	21,74 €	719,74 €

5.3 Évolution du montant de la redevance incitative :

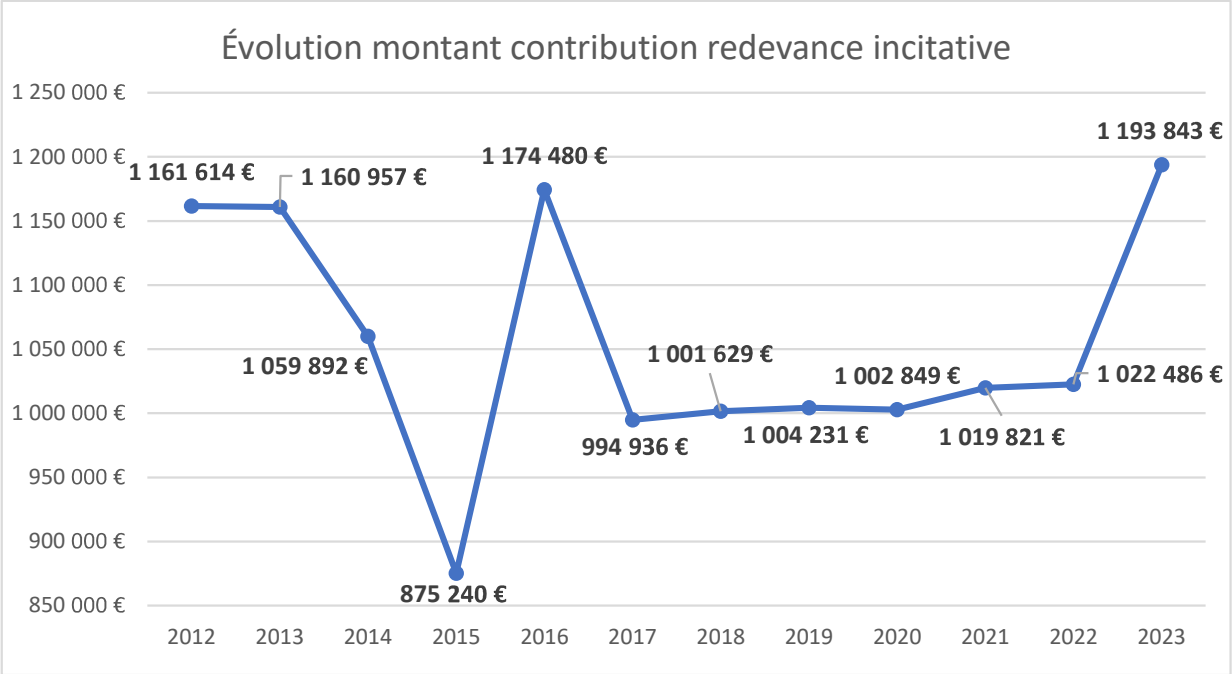

B. Les indicateurs financiers :

1 *Les modalités d'exploitation du service collecte et traitement :*

	Collecte	Marché d'exploitation
Collecte	Résiduelle	COVED/PAPREC
	Verre	COVED/PAPREC
	Sélective	COVED/PAPREC
	Déchèterie	COVED/PAPREC + SUEZ (FERRAILLE)
Traitement	Résiduelle	COVED/PAPREC
	Verre	VERALLIA
	Sélective	COVED/PAPREC
	Déchèterie	COVED/PAPREC + SUEZ (FERRAILLE)

2 *Le bilan annuel des coûts :*

2.1 Les principales dépenses et recettes du service :

Le bilan financier a été établi via la matrice standard d'expression des coûts, outil développé et mis en place par l'ADEME. Cette matrice offre un cadre de restitution adaptable à toutes les collectivités et s'appuie sur des règles et des conventions. La matrice des coûts n'est pas le reflet exact du budget annexe.

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS				Total
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges de structure	56 021 €	7 003 €	49 018 €	28 010 €	140 052 €
Communication	2 667 €	333 €	2 334 €	1 334 €	6 668 €
Prévention	6 718 €	840 €	5 878 €	3 359 €	16 794 €
Pré-collecte	17 338 €	3 789 €	19 469 €	- €	40 597 €
Collecte	183 304 €	31 840 €	170 727 €	121 975 €	507 846 €
Transfert/Transport	- €	- €	- €	98 522 €	98 522 €
Traitement des déchets non dangereux	156 149 €	- €	184 085 €	155 650 €	495 884 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	40 559 €	40 559 €
TOTAL CHARGES	**422 196 €**	**43 805 €**	**431 511 €**	**449 410 €**	**1 346 922 €**
Ventes de produits et d'énergie	- €	- €	- €	- €	- €
Matériaux	- €	11 189 €	25 522 €	21 875 €	58 586 €
Compost	- €	- €	- €	- €	- €
Énergie	- €	- €	- €	- €	- €
Prestation à des tiers	1 129 €	251 €	1 129 €	- €	2 508 €
Autres produits	- €	- €	- €	- €	- €
Tous soutiens des sociétés agréées	- €	5 221 €	179 650 €	19 401 €	204 272 €
Reprises des subventions d'investissement	- €	121 €	- €	18 894 €	19 015 €
Subventions de fonctionnement	782 €	98 €	685 €	391 €	1 956 €
Aides à l'emploi	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL PRODUITS	**1 911 €**	**16 880 €**	**206 985 €**	**60 561 €**	**286 337 €**
TVA acquittée	**35 688 €**	**1 851 €**	**21 308 €**	**26 603 €**	**85 450 €**
TEOM	- €	- €	- €	- €	- €
REOM	477 537 €	59 692 €	417 845 €	238 769 €	1 193 843 €
Redevance spéciale et facturation à l'usager	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance spéciale	- €	- €	- €	- €	- €
Facturation à l'usager	- €	- €	- €	- €	- €
Contribution des collectivités	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CONTRIBUTIONS	**477 537 €**	**59 692 €**	**417 845 €**	**238 769 €**	**1 193 843 €**

2.2 Calcul des différents coûts :

Coûts	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM	Déchets des déchèteries	Total
Tonnages	**1 101**	**439**	**687**	**2 925**	**5 152**
Nb d'habitants	**10 515**	**10 515**	**10 515**	**10 515**	**10 515**
Coût complet	422 196,05 €	43 804,97 €	431 511,38 €	449 409,79 €	1 346 922,19 €
Coût technique	421 067,53 €	32 364,73 €	404 861,00 €	427 535,28 €	1 285 828,54 €
Coût partagé	421 067,53 €	27 143,79 €	225 211,16 €	408 133,95 €	1 081 556,43 €
Coût aidé	420 285,10 €	26 924,89 €	224 526,54 €	388 848,94 €	1 060 585,46 €
Coût aidé (€/tonne)	**381,88 €**	**61,33 €**	**326,82 €**	**132,94 €**	**205,88 €**
Coût aidé (€/habitant)	**39,97 €**	**2,56 €**	**21,35 €**	**36,98 €**	**100,86 €**

- Coût complet : la totalité des charges
- Coût technique : coût complet — vente matériaux
- Coût partagé : coût technique — soutiens
- Coût aidé : coût technique — soutiens — aides

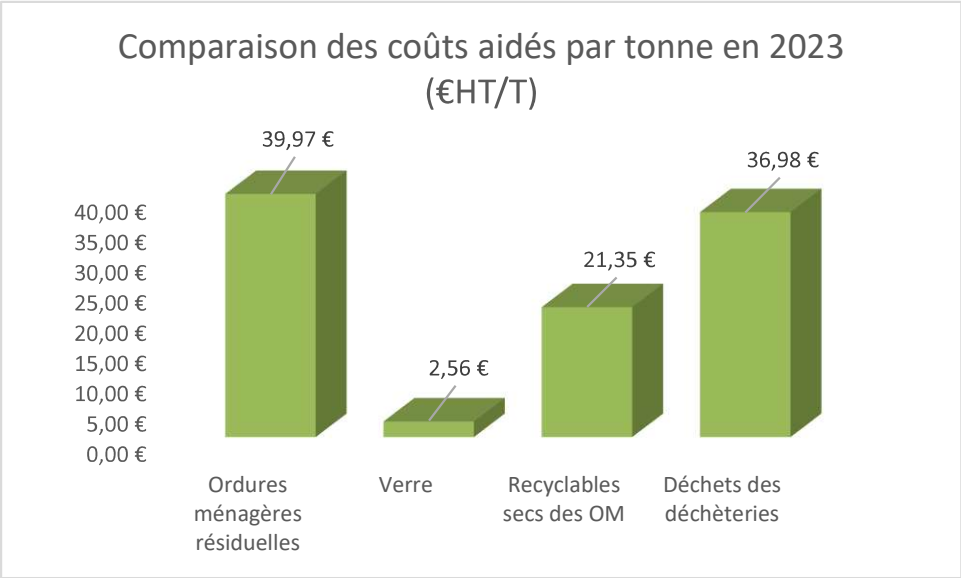

2.3 Comparaison avec les années précédentes :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coût aidé /tonne	175,82 €	173,46 €	176,79 €	147,63 €	156,37 €	155,62 €	179,23 €	155,35 €	178,28 €	205,88 €
Coût aidé/hab	82,27 €	79,30 €	82,76 €	72,09 €	70,16 €	74,25 €	84,67 €	83,12 €	86,71 €	100,86 €

L'augmentation du coût aidé s'explique par l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes ainsi que par l'augmentation des prix de collecte et de traitement. Il y a eu également une diminution du montant des subventions et des rachats des matériaux

2.4 Comparaison avec le coût de référence national (référence année 2020) :

Le coût aidé national moyen du service public de gestion des déchets est de **109 € HT par habitant** *(source ADEME : référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets).*

C. La communication :

1 *La communication grand public :*

- Le planning de collecte pour l'année 2023 a été distribué par les communes en début d'année et il est disponible sur le site internet de la communauté de communes.

- La facture du 1er semestre de redevance incitative a été accompagnée d'un document de communication : explication de la facture, proposition du paiement de la facture en deux fois par prélèvement automatique, la répartition des déchets produits et des erreurs de tri, les horaires de la déchèterie, la réduction des déchets.

2 *La communication auprès des scolaires :*

- Animation à l'IME de Valravillon.
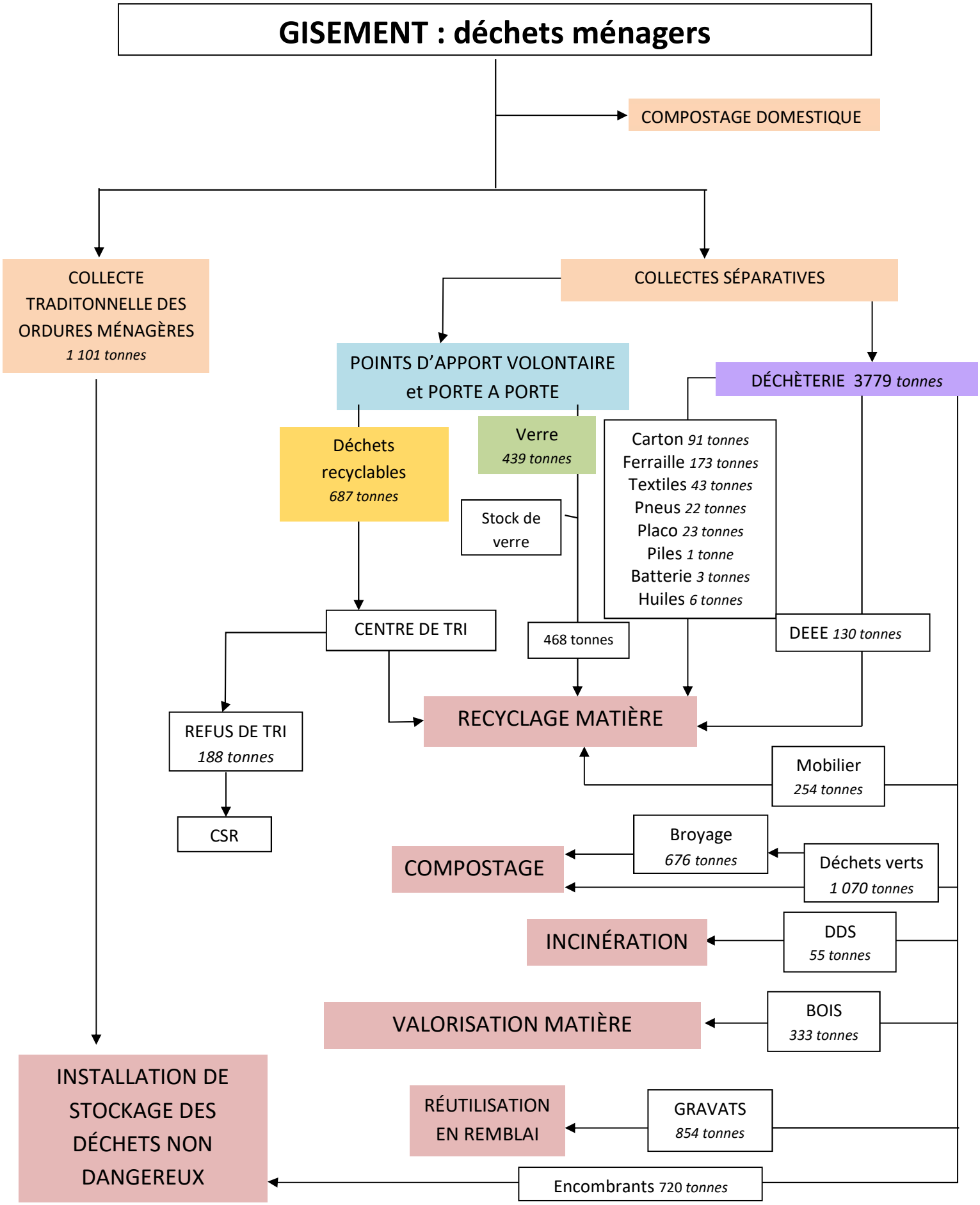
ANNEXE : SYNOPTIQUE DES FLUX DE GESTION DES DÉCHETS